

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**CONFERENCE DE L'UA SUR LA REVUE ET L'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION  
1540 (2004) DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**6-7 AVRIL 2016**

**CONCLUSIONS**

## CONCLUSIONS

1. La Conférence sur la revue et l'assistance à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations unies en Afrique, s'est déroulée du 6 au 7 avril 2016 au siège de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba. Cette conférence a été organisée en collaboration avec le Comité du Conseil de Sécurité qui a été mis en place en vertu de la résolution (le Comité 1540), avec l'appui du Bureau des Nations unies pour le désarmement (UNODA).
2. Les Etats membres ci-après ont pris part à cette Conférence: Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Niger, Rwanda, République arabe sahraouie, Sénégal, Seychelles, Somalie, République d'Afrique du Sud, Soudan, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Les Etats partenaires suivants ont également pris part à cette conférence: le Canada, l'Allemagne, l'Inde, le Japon, la République de Corée et les Etats unis d'Amérique.
3. Les Communautés économiques régionales (CER) ci-après étaient également présentes à cette conférence: le Marché commun de la région d'Afrique de l'Est et australe (COMESA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (CAE), La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité inter-gouvernementale pour le Développement (IGAD) et la Communauté de Développement des Etats d'Afrique australe (SADC).
4. Etaient également présents à cette Conférence, les agences des Nations unies, les organisations internationales et régionales ainsi que des organismes spécialisés. Il s'agit entre autres de: l'Union européenne, l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes bactériologiques (BWC-ISU), l'Organisation internationale de la police pénale (INTERPOL), l'Organisation sur l'interdiction des Armes chimiques (OPCW), le Bureau des Nations unies de lutte contre les drogues et le crime (UNODC), Le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), l'Organisation mondiale des Douanes (OMD), l'Organisation internationale de lutte contre les Epizooties (OIE), la Fédération internationale des Associations de biosécurité (IFBA), l'Union inter parlementaire (IUP), l'Association africaine de biosécurité (AfBSA), le Réseau des experts africains de bio sureté du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (ABNE/NEPAD), l'Association sud-africaine des Industries chimiques et de leurs affiliés (CAIA), le Consortium mondial pour le traitement des pathogènes émergents (GET), le Centre international du Génie génétique et de Biotechnologie (ICGEB) de l'Université du Cap, la Noguchi Memorial Institute pour la Recherche médicale de l'Université du Ghana, l'Institut des Etudes de sécurité (ISS) et le Centre pour la Vérification, la Recherche, la Formation et l'Information (VERTIC).
5. Cette conférence a été organisée dans le cadre de la politique africaine de défense et de sécurité communes adoptée lors de la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union le 28 février 2004 à Sirte. Politique qui reconnaît que l'accumulation, le stockage, la prolifération et la

fabrication des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques ainsi que de leurs moyens de livraison constituent une menace à la sécurité régionale et lance un appel aux Etats membres pour un effort collectif. Cette conférence a également été organisée dans le contexte de la décision *Assembly/AU/Dec.472(XX)* adoptée lors de la 20<sup>ème</sup> Session ordinaire de la conférence de Union qui s'est tenue du 27 au 28 Janvier 2013 à Addis Abéba, dans laquelle elle demandait à la Commission de prendre toutes les mesures idoines, en collaboration avec le Comité 1540 et d'autres acteurs, en vue de promouvoir et de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique.

6. Cette conférence avait pour objectif de réunir les Etats membres, plus particulièrement ceux qui ont soumis des demandes d'assistance au Comité 1540, avec les pourvoyeurs d'assistance dans le but de mobiliser l'appui et d'établir une correspondance entre les demandes et les offres. La conférence avait également pour but d'offrir aux Etats membres, la possibilité de faire part à la revue globale de 2016, des aspects de leurs expériences dans la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique depuis 2004, qui devraient être pris en compte lors de la revue.

7. La séance d'ouverture a été marquée par les interventions de Dr. Admore Kambudzi, Directeur par intérim du Département Paix et Sécurité de la Commission de l'UA, de l'ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, président du Comité 1540 et représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations unies, et de Mr Franz Kolar, Fonctionnaire responsable de l'appui de l'UNODA au Comité 1540, agissant au nom de Mr. Kim Won-soo, haut Représentant des Nations unies pour les questions de désarmement. Les intervenants ont précisé que les menaces et les risques que la résolution 1540 s'était donnée pour mission de résoudre au moment de son adoption n'ont pas disparu et que la résolution constitue désormais une composante essentielle de l'architecture de la sécurité mondiale. Les orateurs ont noté avec satisfaction l'ensemble des progrès accomplis par les Etats membres de l'UA, ce qui dénote de l'engagement du continent envers la résolution 1540 et les régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Les intervenants ont en outre reconnu que la mise en œuvre de la résolution 1540 constitue une tâche continue et de longue haleine qui nécessite des efforts soutenus ainsi qu'une coopération au niveau national, régional et international, démontrant ainsi que cette conférence constitue une importante initiative qui permet de pérenniser les progrès réalisés dans la quête de solutions aux lacunes pendantes.

8. Le groupe du Comité des experts de la résolution 1540 a présenté une analyse exhaustive de la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique et les progrès qui ont été réalisés entre 2010 et 2015. Les participants ont pris acte des résultats positifs qui ont été obtenus au cours des cinq dernières années et souligné que les matrices révisées du Comité 1540 ont enregistré des mesures supplémentaires pour la plupart des Etats membres ainsi qu'une augmentation de l'adhésion aux instruments internationaux connexes juridiquement contraignants. Il est encourageant de noter que nombre de ces mesures supplémentaires qui ont été enregistrées étaient suscitées par la mise à jour ou l'adoption de nouvelles législations par les Etats membres qui leur ont permis de renforcer la mise en œuvre des obligations qui figurent dans la résolution. Il a également été observé que, nonobstant l'augmentation du nombre de mesures adoptées, il

s'avère nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des mesures, notamment pour ce qui concerne la comptabilité et la sécurisation de matériels qui se rapportent aux armes nucléaires, chimiques et bactériologiques.

9. S'agissant de la question de la désignation de points focaux nationaux, la Conférence a pris acte du fait que 25 Etats africains avaient désormais soumis le nom d'un point de contact national au Comité 1540. Les Etats et les CER qui n'avaient pas encore transmis le nom de leur point de contact ont été encouragés à le faire. Pour ce qui est de la nécessité de poursuivre le développement des actions destinées à mieux renforcer les capacités des points de contact nationaux en vue de les impliquer dans des initiatives et programmes pertinents de renforcement des capacités, les participants ont salué l'annonce qui a été faite par le Comité 1540 d'organiser un programme de formation à l'intention des points focaux nationaux des pays africains vers la fin de cette année. Des propositions ont également été faites de tenir des réunions périodiques des points de contact du Comité 1540 dans le but de passer en revue les efforts de mise en œuvre, de partager les expériences et de déterminer les progrès à accomplir en matière d'assistance.

10. En ce qui concerne la soumission des rapports nationaux, l'on a noté qu'un nombre important d'Etats africains avaient déjà soumis leurs rapports nationaux sur la résolution 1540 et que certains d'entre eux avaient également fourni des informations supplémentaires sur les mesures qui ont été prises au niveau national en vue de mettre en œuvre la résolution 1540. Les participants ont reconnu l'importance de la soumission de telles informations au Comité 1540 et ont encouragé les Etats qui n'avaient pas encore soumis leur premier rapport national, d'accélérer le processus de soumission. A cet égard, l'on a pris note de l'offre d'assistance qui a été faite par le Comité 1540 en vue de faciliter la préparation et la soumission desdits rapports.

11. Les participants ont également pris note des quatre Etats africains ayant volontairement soumis un plan d'action national de mise en œuvre ainsi que des Etats africains qui se sont engagés dans le processus d'élaboration de leur plan national. L'importance de l'élaboration de ces plans a été reconnue comme un mécanisme utile qui permet d'identifier les mesures qui doivent être prises en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540. Un certain nombre de pays africains qui ont invité le Comité 1540 ont fait part de l'importance de ces visites pour ce qui concerne la facilitation des campagnes de sensibilisation, l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre, l'identification des besoins en matière d'assistance et l'élaboration volontaire de plans d'action nationaux de mise en œuvre. Les participants ont pris note du fait que d'autres visites sont prévues en Afrique et ont encouragé les Etats à ne pas hésiter d'adresser de telles invitations au Comité 1540.

12. Un certain nombre d'Etats membres ont présenté une communication aux participants sur les efforts et les approches qu'ils ont déployés dans la mise en œuvre de la résolution 1540 et les instruments pertinents y compris les structures qui ont été mis en place en vue de faciliter et de promouvoir le processus de mise en œuvre ainsi que sur leur collaboration et leurs interactions avec le Comité 1540 et les pourvoyeurs d'assistance. Les Etats membres ont également mis en

lumière les défis qu'ils rencontrent sur le plan institutionnel et des capacités et les approches novatrices qu'ils ont mises au point en vue de surmonter certains de ces obstacles.

13. A cet égard, l'on a noté que le processus de mise en œuvre de la résolution 1540 par les Etats membres était en progression constante mais, qu'il s'agissait d'une mission de longue haleine qui nécessitera une appropriation au niveau national sur la base d'une approche qui prend en compte le contexte national, les structures et les capacités institutionnelles et qui permet d'assurer la pérennité des progrès réalisés. Ce besoin a amené les participants à discuter des possibilités de promouvoir la coopération interafricaine et à encourager les Etats membres à partager leurs expériences avec les pays de leur région et au-delà.

14. Les partenaires internationaux, les agences des Nations unies, les organisations et les organismes internationaux, ont présenté des communications aux participants sur les différents programmes d'assistance technique, législative et opérationnelle disponibles et ont partagé leurs expériences et les enseignements acquis dans ce domaine avec les participants. Ces derniers ont reconnu que l'assistance constitue un élément clé qui permet de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique. Les Etats ont par conséquent été encouragés à tenir compte de leurs différents processus de développement respectifs dans la formulation de leurs demandes d'assistance. Les participants ont salué les programmes d'assistance substantielle qui ont été proposés par les partenaires et les organismes internationaux et apprécié les efforts soutenus qui ont été consentis par le Comité 1540 et son groupe d'experts pour faire en sorte que les offres d'assistance proposées aillent de pair avec les demandes formulées. Des avis ont été exprimés sur la nécessité de renforcer la provision effective de l'assistance fournie dans le cadre de la résolution 1540 et, ceux qui envisagent de soumettre des demandes d'assistance ont été encouragés à développer des interactions avec les pourvoyeurs d'assistance, le Comité 1540 et la Commission de l'UA dans le but de formuler des demandes d'assistance qui soient précises et réalistes, cela permettra ainsi de faciliter leur provision.

15. Le rôle des CER dans la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 a été souligné. L'on a pris bonne note des initiatives qui ont été prises par certaines de ces CER d'organiser des réunions sur la résolution en collaboration avec les organisations non-gouvernementales africaines ; ces Communautés et organisations ont par conséquent été encouragées à poursuivre de telles initiatives et à désigner leurs points de contact. Les participants ont également salué la proposition qui a été faite par les CER d'effectuer des analyses comparatives de référence au niveau sous régional dans le but d'adopter des approches régionales qui soient cohérentes et fondées sur la collaboration.

16. Un certain nombre d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales spécialisées, ont présenté des communications aux participants sur les efforts et initiatives qu'ils ont mises en place en vue de faciliter la mise en œuvre des actions relatives à la résolution 1540. Les participants se sont dits encouragés par la disponibilité d'une telle expertise africaine à assister les Etats membres dans leurs efforts de mise en œuvre de la résolution 1540, tout en faisant avancer des programmes socio-économiques beaucoup plus larges. Les participants ont à

cet égard, salué les efforts consentis par la Commission de l'UA en vue d'intégrer les organismes spécialisés africains dans le cadre régional d'assistance à la mise en œuvre de la résolution 1540.

17. Cette conférence a servi de plateforme à l'organisation de consultations bilatérales entre les représentants des Etats membres ayant soumis une demande d'assistances et les pourvoyeurs d'assistances sur la base des contacts qui ont été préalablement établis par le Comité 1540. Ces consultations bilatérales ont permis aux participants de passer en revue le type et les modalités de l'assistance demandée et de s'entendre sur les prochaines étapes devant conduire à la mise à disposition de cette assistance. Les Etats membres qui ont pris part à ces consultations bilatérales sont : le Benin, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Togo, l'Ouganda et la Zambie.

18. L'importance d'une législation type a été reconnue et, la Commission de l'UA a été encouragée à envisager le lancement d'un processus permettant l'élaboration d'une législation pertinente sur la résolution 1540 dont les Etats membres pourront se servir comme point de référence dans l'élaboration de leur législation nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540. L'on a souligné qu'une telle législation type devrait se fonder sur les bonnes pratiques et expériences des organisations internationales qui fournissent une assistance législative dans des domaines connexes.

19. Les efforts soutenus de la Commission de l'UA en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 par les Etats membres ont été reconnus et appréciés. Les participants ont lancé un appel au renforcement du rôle de coordination de la Commission de l'UA en vue de faciliter les efforts des Etats membres dans la mise en œuvre de la résolution 1540 et de canaliser l'assistance prévue à cet effet. A cet égard, les participants ont jugé utile de mettre en place un centre de coordination au sein de la Commission de l'UA qui pourra également servir de Bureau de liaison avec d'autres organismes régionaux auxquels des préoccupations en matière de mise en œuvre et d'assistance pourraient être adressées.

20. S'agissant de la revue globale de la mise en œuvre de la résolution 1540 en 2016, les participants ont pris note du projet du Comité 1540 d'organiser une réunion publique sur cette question du 20 au 22 juin 2016 à New York et ont par conséquent encouragé les Etats membres et la Commission de l'UA à participer activement et à contribuer à ce processus de revue. Tout en exprimant leur appréciation pour le rôle de coordination du Comité 1540 et le travail qu'il a abattu. Durant les onze dernières années, les participants ont fait savoir qu'il était nécessaire d'envisager, au cours de cette revue, les voies et moyens permettant de renforcer le rôle du Comité 1540 dans la provision de l'assistance.

21. Cette Conférence n'a été rendue possible que grâce aux contributions financières des Etats unis, de la République de Corée et de l'Union européenne au Fonds fiduciaire des Nations unies pour les activités de désarmement au niveau mondial et régional.